

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
19/04/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2017-ARA-DP-00463

**1. Intitulé du projet**

Aménagement de l'Inverse dans la traversée de Simandres

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du pays de l'Ozon (CCPO)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean Jacques BRUN - Président de la CCPO

RCS / SIRET

2 4 6 9 0 0 7 6 5 0 0 0 7 3

Forme juridique

APE 84 11 Z

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 .Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Modification du profil en long de l'Inverse sur 175 m. Travaux impactant 280 m <sup>2</sup> de zone d'alimentation, de croissances et de frayères de l'Inverse.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

- Changement de l'ouvrage du pont de l'Oie (passage d'une capacité de Q2 à Q30 théorique par élargissement de l'ouvrage) sur 7 m dans le sens du cours d'eau
- Modification et renaturation du cours d'eau sur 150 m à l'amont de l'ouvrage et 107 m à l'aval (enrochement sur 35 m au total)
- Génie végétal, diversification des écoulements et franchissabilité du cours d'eau, sur le secteur d'étude et reprises locales de l'Inverse dans la traversée de Simandres.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les principaux objectifs du projet sont :

- la renaturation du cours d'eau,
- la revégétalisation des berges et la création d'une ripisylve,
- la franchissabilité piscicole du cours d'eau,
- la reconnexion des ruisselets,
- la protection contre les inondations,
- l'augmentation de la biodiversité par mise en place de banquettes alternes.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux consisteront à la mise en place d'un nouvel ouvrage au droit du pont de l'Oie (ouvrage cadre semi-enterré avec banquette latérale et lit vif), en la modification du tracé du cours d'eau avec reconnexion des ruisselets et fossés pour favoriser l'entonnement face au nouvel ouvrage et en la suppression des poches de Renouée du Japon (espèce invasive) identifiée localement sur le cours d'eau.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Il n'y a pas d'exploitation d'ouvrage. Les seuls éléments importants à considérer une fois l'ouvrage réalisé seront la gestion des éventuels embâcles en cas de crues.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis au dossier d'autorisation loi sur l'eau pour les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0. Dans ce sens, un dossier spécifique sera réalisé, avec procédure loi sur l'eau (DDT du Rhône) et enquête publique.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur du cours d'eau modifié	175 m en totalité +107 m (berge rive gauche)
Dimensions de l'ouvrage cadre	6.50 m de large x 1.50 m (enterré de 0.4m) x 7 m de longueur dans le sens du cours d'eau.
Linéaire bénéfique pour le cours d'eau	900m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Simandres (69360):  
Du centre de la commune au marais

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. 04° 87' 19" 22 Lat. 45° 62' 05" 51

Point d'arrivée :

Long. 04° 88' 02" 79 Lat. 45° 62' 08" 81

Communes traversées :

Simandres

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche concerne les CRESSONNIÈRES DE SIMANDRES ET SAINT SYMPHORIEN D'OZON. Elle commence à partir du marais de Simandres soit à l'aval du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans le département du Rhône concerne les infrastructures routières et notamment l'A46, situé à 1 km du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux zones humides sont identifiées à proximité de la zone d'étude. Il s'agit de la zone correspondant au marais de Simandres (69CREN0533) et celle des ruisselets des Marais de Simandres (69CREN0532). Cf annexe supplémentaire n° 1 - Milieux naturels et zone humides.  Le projet n'est pas situé dans ces zones. Des mesures de prévention seront tout de même mises en œuvre pendant les différentes phases travaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Simandres est couverte par le PPRN inondation. Il s'agit du PPRI de la vallée de l'Ozon approuvé par Arrêté Préfectoral, le 09/07/2008 et concerne 14 communes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site ou sol pollué connu sur Simandres (données BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 20 km et concerne le site sous directive Habitat de Miribel-Jonage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade de l'étude, les mouvements de matériaux sont envisagés avec une gestion exclusive en déblais/remblais sans évacuation de matériaux réutilisables "propres". Une valorisation des terres excédentaires sera recherchée au voisinage du site. Les matériaux impropres et notamment ceux contaminés par la Renouée du Japon seront évacués et acheminés en décharge spécifique.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des matériaux d'apports seront nécessaires notamment en ce qui concerne les fournitures pour confortement des pieds de berges (blocs d'enrochements...) et exécution de l'ouvrage ainsi que les couches de structure indispensables à la réfection des voiries.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux impacts sont prévisibles; ceux temporaires en phase travaux et ceux permanents. Les impacts à long terme seront bénéfiques pour le milieu (au vu de l'état dégradé actuel du tronçon) puisque le projet prévoit la renaturation, la rediversification et la restauration de la franchissabilité piscicole. Les impacts en phase travaux concerneront principalement les individus présents sur le secteur. Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en places afin de limiter au maximum les impacts. (Cf. chapitre 6.4). Ces mesures feront l'objet d'échanges avec les représentants des services de l'état (SPE et DREAL), lors notamment de la rédaction du dossier loi sur l'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence sur la zone humide est potentielle en phase travaux notamment par la présence des engins de chantier. Des mesures préventives seront prises et précisées dans le dossier loi sur l'eau et les entreprises devront s'engager à les respecter (certaines sont citées dans le chapitre 6.4).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau tracé du cours d'eau sera organisé dans une parcelle communale achetée par la collectivité pour le présent projet. Cette parcelle concerne une prairie fauchée et entretenue en zone N au PLU. La consommation de cet espace ne change pas la nature de celui-ci, car le projet envisage de redonner au cours d'eau un minimum d'espace de liberté (divagation latérale organisée) et de retrouver une ripisylve en favorisant l'adoucissement des pentes de berges (aujourd'hui abruptes) avec création de banquettes latérales alternes (augmentant l'espace de mobilité de l'Inverse
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur une parcelle communale achetée spécifiquement en vue de favoriser cet aménagement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principales mesures de réduction concerne les travaux, afin de limiter l'impact de cette phase transitoire, sur le milieu naturel. L'ensemble des mesures seront citées dans le dossier loi sur l'eau et devront être respectées par les entreprises réalisant les travaux. Des mesures seront prises en faveur du cours d'eau et en faveur de la zone humide amont. A ce stade, on peut d'ores et déjà envisager que l'ensemble des mesures "classiques" pour les chantiers en cours d'eau seront respectées :

- Travail en assec pour limiter les MES et la turbidité du cours d'eau avec pêche de sauvegarde et mise en place d'un batardeau,
- Travail en période d'étiage (pour réduire les contraintes liées aux débits),
- Installation de filtre anti-MES avec gestion des différents contrôles associés,
- Pêche électrique de sauvegarde

Pour la zone humide les mesures envisagées à ce stade sont les suivantes:

- Protection et balisage de la zone humide avec interdiction de circulation des engins de chantier (mise en défens du site),
- Installation de la base vie, en dehors des emprises, sur des zones ou terrains non-sensibles aux inondations,
- Protection des batraciens par mise en place d'un cordon ou filet de sécurité interdisant l'entrée du chantier aux animaux.

Des mesures supplémentaires pourront cependant émerger après discussion avec la DDT et la DREAL Rhône (Echanges DLSE).

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, les mesures de protection et de réduction et les impacts du projet décrites dans ce document seront jugées et discutées avec la DDT et la DREAL lors de la procédure loi sur l'eau.

Les impacts potentiels les plus importants pour le milieu seront sur le cours d'eau et la zone humide en phases travaux.

Au vu des mesures prises en compte et de la nature même du projet (favorable pour le milieu naturel), une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Étude diagnostique hydromorphologique du secteur d'étude réalisée dans le cadre du projet = Annexe n°5

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Symphorien d'Ozon

le, 07/04/2017

Signature

Le Président,  
**Jean-Jacques BRUN**

